Agriculture et développement rural avec le FEADER

Le programme de développement rural FEADER (Eure et Seine-Maritime)

Le programme de développement rural (PDR) 2014-2020 pour l'Eure et la Seine-Maritime a officiellement été adopté par la Commission européenne le 24 novembre 2015. La Région Normandie est l'autorité de gestion de ce programme pour la période 2014-2020.

Le programme de développement rural décrit la stratégie et les modalités de la mise en ½uvre du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER, 2nd pilier de la politique agricole commune) sur les territoires de l'Eure et de Seine-Maritime.

Dans le cadre de la stratégie Europe 2020 et des objectifs du 2nd pilier de la politique agricole commune (PAC), la politique de développement rural doit contribuer :
• à la compétitivité de l'agriculture,
• à la gestion durable des ressources naturelles et à la lutte contre le changement climatique,
• ainsi qu'au développement territorial et à l'attractivité des zones rurales.

Au-delà de ces objectifs généraux, le PDR 2014-2020 Région Normandie - Territoires de l'Eure et de la Seine-Maritime se structure autour des six priorités définies par l'Union européenne :

Priorité 1 : Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture, la production forestière et pour le développement des zones rurales,

Priorité 2 : Améliorer la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture ainsi que la gestion durable des forêts,

Priorité 3 : Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être des animaux ainsi que la gestion des risques en agriculture,

Priorité 4 : Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la production forestière,

Priorité 5 : Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques dans les secteurs agricole, alimentaire et forestier,

Priorité 6 : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique des zones rurales.

Pour en savoir plus sur le programme, vous pouvez télécharger le Programme de Développement Rural FEADER 2014-2020 complet tel qu'approuvé par la Commission européenne le 24 novembre 2015 :

Programme de Développement Rural 2014-2020 (Eure et Seine-Maritime) complet

ou un document synthétique présentant les différentes opérations éligibles dans l'Eure et la Seine-Maritime :

Synthèse des mesures du PDR FEADER 2014-2020 pour l'Eure et la Seine-Maritime

Vous pouvez également télécharger uniquement la fiche mesure qui vous intéresse :

Mesure 1 - TRANSFERT DE CONNAISSANCES ET ACTIONS D'INFORMATION
Mesure 2 - SERVICES DE CONSEIL, SERVICES D'AIDE A LA GESTION AGRICOLE ET SERVICES DE REMPLACEMENT SUR L'EXPLOITATION
Mesure 3 - SYSTEMES DE QUALITE APPLICABLES AUX PRODUITS AGRICOLES ET AUX DENREES ALIMENTAIRES
Mesure 4 - INVESTISSEMENTS PHYSIQUES
Mesure 6 - DEVELOPPEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET DES ENTREPRISES
Mesure 7 - SERVICES DE BASE ET RENOVATION DES VILLAGES DANS LES ZONES RURALES
Mesure 8 - INVESTISSEMENTS DANS LE DEVELOPPEMENT DES ZONES FORESTIERES ET AMELIORATION DE LA VIABILITE DES FORETS
Mesure 9 - MISE EN PLACE DE GROUPEMENTS ET D'ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS
Mesure 10 - AGROENVIRONNEMENT - CLIMAT
Mesure 11 - AGRICULTURE BIOLOGIQUE
Mesure 12 - PAIEMENTS AU TITRE DE NATURA 2000 ET DE LA DIRECTIVE-CADRE SUR L'EAU
Mesure 16 - COOPERATION

Mesure 19 - SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT LOCAL LEADER (CLLD - DEVELOPPEMENT LOCAL MENE PAR LES ACTEURS LOCAUX)

Glossaire

Communes exclues du zonage PDR

Vos contacts pour chaque mesure du PDR

Adresse de la page : http://hn.europe-en-normandie.eu/pour-mon-projet/agriculture-et-developpement-rural-avec-le-feader/

© 2016 Préfecture de Haute-Normandie, 7 place de la madeleine 76036 Rouen.